

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-386

présenté par

M. Garot, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	150 000 000
Cohésion	150 000 000	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits du groupe Socialistes et apparentés vise à mobiliser 150 millions d'euros pour la distribution de bons alimentaires.

La crise sanitaire a rendu plus visible que jamais les fractures de notre société et la dureté de la vie de nombre de nos concitoyens.

La faim a frappé plus encore au cœur de notre nation. Les associations luttant contre la précarité alimentaire - Restos du Cœur, Secours populaire, Banques alimentaires - ont constaté une augmentation de plus de 40 % du nombre de personnes servies par rapport à 2019. Ce serait ainsi 1 million de Françaises et de Français qui recourent désormais à l'aide alimentaire.

De nombreuses familles se retrouvent en situation de précarité, ayant perdu des revenus complémentaires et subissant des coûts supplémentaires suite à la fermeture des restaurants scolaires.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- diminue de 150 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 "Souveraineté technologique et résilience" du programme 363 "Compétitivité" ;
- augmente de 150 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 08 "Soutien aux personnes précaires" du programme 364 "Cohésion".

Les députés socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas à réduire les moyens attribués à l'action 02 du programme 363.

Cet amendement met en œuvre l'une des 45 propositions du plan de rebond économique, social et environnemental présenté par les Socialistes le 9 juin dernier.

Ce plan est accessible ici :

https://www.parti-socialiste.fr/_pour_un_rebond_conomique_social_et_cologique_le_plan_de_relance_du_parti_socialiste